



Lettre N°13

novembre 2016

aux adhérents

AG du 2 juillet 2016 à Vauclaix ...

Bilan de l'année

Une présentation des différents rapports envoyés avec les convocations est faite. Notamment un point sur Erscia et les appels en cours, la ZAD, un bilan sur l'écolieu et sur l'usage des financements de la Fondation pour une terre humaine, les actions sur la forêt, les relations avec d'autres partenaires sur plusieurs actions.

Pour la première fois les rapports financiers ont fait l'objet d'un travail préalable par un comptable. Adret dispose donc d'une comptabilité complète aux normes.

(Les rapports ont été envoyés par mail ou par courrier, ils sont aussi disponibles sur demande pour ceux qui le souhaitent).

Les votes

- Rapport moral et d'activité : contre 2, abstention 4, pour 80.
- Rapport financier et réponse aux questions : contre 2, abstention 9, pour 75.

Soutien aux opposants de Bure

Sollicité peu avant l'AG sur un soutien demandé par les opposants du projet de centre d'enfouissement de déchets nucléaires de Bure, le CA a sollicité l'AG : contre 0, abstention 6, pour 80

Vote de la cotisation

La proposition du CA est un maintien de la cotisation à 10 euros : contre 2, abstention 1, pour 83.

Nouveaux candidats au CA

Après une présentation orale des candidats, les candidats suivants sont élus :
Damien Chovet, Anne Faisandier, Pearl Laville, Dimitri Lœuillet, Vincent Perron.

Tirage au sort des membres du conseil des adhérents

En complément des adhérents désignés l'année précédente, le tirage au sort désigne les membres suivants (par la main de Gaïa) :

Robert Fauquier, Pierre Daveau, Paulette Boussard, Joelle Bailly, Jean-claude Dorotte, Pierre Niez, Jean-Paul Pouillot, Michel Touzet, Chritina Zofall-Wilson, François Hay, Sylvie Lindeperg, Arlette Levis, Dominique Peyre, Jean-Pierre Cambianica.

Synthèse des ateliers

Groupe conseil des adhérents

Objectifs :

- Aider le CA à prendre des décisions
- Faire remonter des propositions d'actions
- Maintenir le tirage au sort et il faudrait que le conseil des adhérents ait un représentant au CA avec voix consultative
- Puis modification des statuts pour voix délibératives
- Pour créer des liens entre les membres, écrire l'histoire d'Adret Morvan avec des témoignages de zadistes

Fonctionnement :

- Durée de la fonction glissante à déterminer l'année prochaine pas calquée sur le CA.
- Le conseil des adhérents doit avoir son propre rythme et organisation qu'il définira lors de la première réunion.
- 2 coordonnateurs interlocuteurs du CA
- Coordination provisoire jusqu'à la première réunion : Lulu de Chauprix et Jean-Pierre Cambianica.

ERSCIA C'EST FINI, BIENTÔT LES EXCUSES DES ÉLUS ?

Au printemps 2014, le tribunal administratif de Dijon annulait 4 arrêtés préfectoraux, les 2 derniers arrêtés étant rendus caduques par l'annulation des 4 premiers, rendant le projet Erscia impossible. 3 arrêtés ont fait l'objet d'un appel auprès de la cour administrative de Lyon.

Erscia, Nièvre Aménagement soutenus par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ont fait appel de l'arrêté de défrichement. Erscia seule, fait appel des arrêtés ICPE et loi sur l'eau.

Après avoir débouté Erscia de l'appel loi sur l'eau, la cour administrative d'appel a confirmé l'avis du tribunal administratif sur les 2 autres arrêtés et condamnés Erscia à payer 1 500 euros par arrêtés (donc 3 fois 1 500 euros) aux requérants : Decavipec, Loire vivante et les habitants de Marcilly.

La justice confirme donc en appel que ce projet était bien illégal et que les arguments développés par Adret Morvan et les associations requérantes étaient justes. Et c'est bien l'action conjointe des associations requérantes en justice combinée à l'action d'information de la population et à l'occupation du site par Adret Morvan et de tous ceux qui y ont participé qui a permis d'aboutir à ce résultat exceptionnel. En effet, sans l'occupation du site couplée à une médiatisation importante, il y a une forte probabilité que les élus locaux notamment l'ancien maire de Corbigny et le maire de Sardy, soutenus par notre député et par l'État aient tenté une construction illégale comme la tentative de la préfète Kirry nous l'a prouvé en février 2013.

Après avoir véhiculé nombre d'informations inexactes, désinformé la population, caché un rapport officiel accablant, tenté de nier les carences financières d'Erscia relevées explicitement par la justice, cautionné un dossier indigent contraire à la réglementation qui risquait de polluer l'air, l'eau, pour finir en friche industrielle après avoir détruit au moins une autre scierie existante et accéléré la destruction de la forêt, nous attendons, pour clôturer définitivement ce dossier, des excuses auprès de la population... Des excuses présentées par nos élus locaux, la Dréal, Nièvre aménagement, la préfecture et le gouvernement. Dans une moindre mesure nous attendons aussi celles du Conseil général et de la Région qui, prudemment, n'ont pas soutenu médiatiquement Erscia, mais avaient quand même prévu de verser quelques subventions...

Nous attendons particulièrement celles du député Christian Paul, porteur et grand défenseur du projet et du ministre Arnaud Montebourg, qui avait tous les moyens pour connaître la réalité du projet. Après avoir désinformé la population, ils semblent avoir évolué : Arnaud Montebourg, candidat à la primaire socialiste, semble-t-il, cherche aujourd'hui à « permettre à la société civile de reprendre le contrôle de la politique », Christian Paul, indique sur son site (à propos du gouvernement), dans un article intitulé « Coup de froid sur la démocratie » : *Pourtant, rien en 2012 ne nous préparait à une gouvernance oligarchique. Je vois celle-ci chaque jour, meurtrière pour l'esprit public, la cohésion du pays, (...)* et cite ensuite Pierre Rosanvallon : « nos régimes peuvent être dits démocratiques, mais nous ne sommes pas gouvernés démocratiquement ».

Ils ont évolué depuis le projet Erscia ! Les excuses ne devraient plus tarder.

... AG du 2 juillet 2016 à Vauclais

Groupe sur les Haies

Problématique d'utilisation des terres et du rachat des terres par les gros privés.

Faire de la sensibilisation du citoyen, marchés... » etc.

Faire des courriers aux mairies ? sans convictions Peut-être sous forme de questionnaire.

Redistribution des aides agricoles pour garder les haies, proposition à faire (FERN ?)

Se rapprocher du collectif de Rouy. (site +blog)

Pour aller plus loin au cours de l'année :

Coordination : Jean Luc Landry

Volontaires pour participer :

Hay Francois, Christine Zofall-Wilson, Fred Provost

Groupes sur les forêts sectionnelles

Avant la révolution, un droit d'usage de certaines parcelles avait été « donné » aux habitants de certains hameaux. À la révolution, avec la « liberté de devenir propriétaire », la « privatisation » de biens du clergé et de la noblesse n'a pas atteint ces cas particuliers qui restent les rares « communs » en France.

Il serait souhaitable d'arriver à définir le sens de ce terme ainsi que son historique précis pour s'appuyer sur des infos claires en vue d'informer la population sur ce cas spécifique de « commun ».

Il serait utile de faire une information spécifique ciblée auprès des principaux hameaux concernés par cette spécificité.

Le comité de section, qui gère la forêt sectionnelle, doit élaborer sa gestion avec l'ONF. Bien souvent c'est l'ONF qui fait tout et le comité n'existe souvent plus. Cette dernière zone en marge des règles habituelles irrite certains responsables qui cherchent à les remettre aux mairies surtout lorsque le comité de section n'existe plus. Il serait urgent d'alerter les habitants pour qu'ils reprennent en charge leur commun...

Pour aller plus loin au cours de l'année :

Coordination : Lulu de Chauprix

Volontaires pour participer :

Régis Lindeperg, Danielle Bergero

Groupe sur les sapins de Noël

Dichotomie entre demande culturelle et pratique culturelle.

Le « Sapin Naturel Du Morvan » est traité 8 fois par an.

Rencontrer le Syndicat pour inciter à négocier ? Ou action d'information plus directe ?

Tuer le Père Noël ?

Article dans l'*Écho des adrets* ?

Pour aller plus loin au cours de l'année :

Coordination : Anne Daveau

Synthèse du travail des groupes

Présentation du travail des groupes en plénière et approbation des propositions des groupes à la majorité.

2 questions diverses sont soulevées

- L'assemblée décide d'adhérer à FNE et de faire un bilan à la prochaine AG, un adhérent précise qu'il serait utile une fois adhérent de bénéficier des formations gratuites de FNE

Approuvé à l'unanimité : 21 pour.

- Un adhérent indique que nous aurions dû voter le compte rendu de la précédente AG. Proposition mise au vote : compte rendu de l'AG 2015

Approuvé à l'unanimité par 21 pour.

En bref...

Le Carrouège est à nous

Le jour où l'on apprenait que Erscia venait de perdre en appel, nous étions chez le notaire pour signer officiellement l'acquisition du Carrouège... Après quelques péripéties administratives, qui ont un peu prolongé les délais, le Carrouège est donc officiellement à nous. Merci à Anne, la désormais ancienne propriétaire, pour sa patience.

Communiqué de FNE sur le CETA

CETA : POURQUOI LES WALLONS ONT PARFAITEMENT RAISON DE S'OPPOSER À CE TRAITÉ. SOUTENONS PAUL MAGNETTE !

> L'accord commercial Europe-Canada (CETA) est au programme des discussions du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement européens vendredi 21 octobre à Bruxelles.

UNE TOUR SUR LE HAUT-FOLIN ?

L'idée d'une tour au sommet du Morvan court depuis plusieurs années.

« Surplomber le Morvan et voir jusqu'au Mont Blanc » depuis une tour de 40 m de haut était une idée à 200 000, puis 450 000, puis 628 000 pour finir à une estimation comprise entre 650 000 et 800 000 euros à l'issue d'un concours d'architecte. Somme que le parc n'a pas réussi à rassembler en 2014.

En décembre 2014, nos élus rencontrent EAK (une entreprise allemande), lors de la « remise de la Charte Européenne du Tourisme Durable au Parlement européen de Bruxelles ». Ils semblent immédiatement conquis par les projets que l'entreprise conduit en Allemagne. Un projet beaucoup plus ambitieux que la tour initiale : un platelage qui s'élève progressivement entre les arbres pour finir avec une tour circulaire en bois d'environ 20 m de large et de 40 m de haut.

Un investissement de 4 à 6 millions d'euros pour l'entreprise, aux collectivités locales de créer les réseaux d'eau, électricité, de communication, la voirie et le stationnement pour un coût évalué « à la louche » à environ 500 000 € par les services du département selon M. Joly et plusieurs millions d'euros selon une estimation du *Collectif de défense du Haut-Folin*.

L'entreprise estimait le seuil de rentabilité à 250 000 visiteurs. Les élus affirment aujourd'hui que 150 000 suffiraient à rentabiliser l'investissement.

Le projet reste confidentiel jusqu'en 2016, où une fuite dans la presse conduira nos élus à communiquer sur le projet en février 2016. Depuis cette date les élus affirment chercher à construire un projet « avec la population en toute transparence », que « rien n'est bouclé » et que « tout reste ouvert », le dossier de l'entreprise est annoncé pour décembre. Pour le reste le dossier est vide mise à part une note de cadrage de « Atout France » publiée le 6 janvier 2016, puis retirée du site internet de l'agence de développement touristique de la France peu après la naissance d'une opposition au projet. Depuis, le document est devenu confidentiel. En septembre le Parc lance une campagne de communication visant à vanter le projet dont l'accroche publicitaire est « Oui, Oui, Oui, Oui, Oui... » avec document, boîte aux lettres, affiches, campagne de presse, dossier dans le journal du Parc... Nous souhaitons un dossier un peu plus étayé pour nous prononcer sur le projet, mais cette campagne de communication approuvant le projet avant d'avoir un dossier sérieux nous incite à faire quelques observations.

L'équilibre financier du projet

Le seul document existant qui aborde la question est la note d'Atout France, qui a été retirée du site de cet organisme parapublic peu après un début d'exploitation dans la communication du collectif de défense du Haut-Folin.

Le document aborde le projet sous l'angle économique en 4 points :

1. Les expériences autour de cette thématique peinent à trouver un équilibre financier. La majorité des sites similaires analysés pour l'étude ont fermé ou sont en difficulté. Les autres ne présentent pas assez de recul ou ont un contexte économique trop différent.

2. La note indique que le projet présente des atouts mais qu'en l'état, la proposition touristique au regard du contexte local semble un peu légère pour attirer le public nécessaire à sa rentabilité et pour entraîner une boucle positive de revisite et de bouche à oreille.

3. La note analyse ensuite, de façon assez détaillée, le potentiel de fréquentation et avance une fourchette théorique comprise entre 95 200 et 181 400 visiteurs. Elle précise que « Quelles que soient les hypothèses de flux supplémentaires prises en compte, la fréquentation potentielle se révèle inférieure à l'objectif défini (180 à 250 000 en vitesse de croisière), puisque l'hypothèse haute définie ici correspond plutôt à l'hypothèse basse du porteur de projet ».

... En bref...

Le président-ministre du Parlement Wallon, Paul Magnette, refuse de donner son accord pour une ratification du CETA, au nom des droits de l'homme, de la protection de l'environnement, de la protection des droits sociaux, de l'exception culturelle, du principe de précaution, entre autres. Pressuré par ses homologues européens et par la Commission elle-même dans le but qu'il cède enfin, Paul Magnette tient bon. Et il a parfaitement raison.

Un traité commercial incompatible avec l'Accord de Paris

Un exemple parmi d'autres : le CETA prévoit la libéralisation du commerce et des investissements dans le secteur des énergies fossiles (pétrole, gaz et uranium). La France refuse l'exploitation des huiles et gaz de schistes, en raison des impacts catastrophiques de leur exploitation sur l'environnement ? Qu'à cela ne tienne ! Bienvenue aux pétroles de sables bitumineux canadiens, dont l'extraction détruit directement la forêt boréale, pollue l'air, l'eau et le sol et génère plus de 190 kg de gaz à effets de serre pour un seul baril. Avec le CETA, l'accord de Paris n'a qu'à aller se rhabiller.

Quel avenir pour le principe de précaution ?

Le CETA incite fortement l'Europe et le Canada à coopérer pour l'élaboration de toute nouvelle réglementation de part et d'autre de l'Atlantique. Or, le texte du CETA ne comporte aucune mesure propre à garantir le respect du principe de précaution, en vigueur au sein de l'Union européenne mais pas au Canada.

La réglementation européenne sur les OGM, par exemple, pourrait pâtir de ce flou juridique et s'aligner sur des standards nord-américains beaucoup moins précautionneux. En outre, l'avis des « milieux d'affaires » [comprendre les multinationales] devra être pris en compte, surtout si ces nouvelles dispositions devaient nuire à leurs intérêts commerciaux.

Pour Michel Dubromel, vice-président de *France Nature Environnement* : « En clair, avec le CETA, tout projet de réglementation environnementale et sanitaire fera l'objet d'un intense lobbying de la part du secteur privé européen et canadien, officiellement habilité à contester toute disposition au nom des intérêts commerciaux. Les multinationales s'arrogent le droit de contrôler toute la réglementation à venir : ceci se fera encore au détriment de notre qualité de vie et de notre santé ».

Adret relève les incohérences du plan national forêt-bois

Ce plan priorise très clairement un objectif économique au détriment de la multifonctionnalité des forêts, en imposant une intensification des méthodes sylvicoles, et une industrialisation des espaces forestiers jugés sans enjeux particuliers. Cette spécialisation qui ne dit pas son nom n'est pas acceptable : aucune forêt (ni aucun territoire) n'a de vocation à porter les enjeux de la filière économique.

Par ailleurs, malgré d'apparentes certitudes, la plupart sans fondement ni juridique, ni scientifique, ce plan ne pourra répondre en l'état à ses ambitions : mobiliser plus (très concrètement), avec plus de biodiversité (sans précisions), tellement les deux sont antinomiques.

Les orientations et critères de gestion détaillés dans ce plan, et inspirés par la filière intensive, rendent illusoire d'autres politiques publiques, notamment au regard de la préservation de la biodiversité, des sols, de la ressource et eau, et du carbone.

Nous sommes particulièrement inquiets de la réponse **irréversible** apportée à l'adaptation de la forêt au changement climatique, qui porte sur l'adaptation productive des essences de rendement, et non pas sur l'adaptabilité de la forêt aux pressions climatiques, par la préservation de ses équilibres biologiques.

Même si nous n'avons pas d'illusion démesurée sur l'exercice, Adret Morvan a contribué à la consultation nationale avec une argumentation générale en 3 points dénonçant :

- 1 – Une augmentation des prélèvements dont la pertinence reste à démontrer ;
- 2 - Une confusion manifeste entre productivisme et adaptation de la forêt au changement climatique ;
- 3 – Des orientations purement économiques, en incohérence avec d'autres politiques publiques.

Les documents analysés point par point les éléments les plus dangereux du texte.

Le texte complet en ligne sur le site : www.adretmorvan.org

4. La note n'incite pas à abandonner le projet, mais préconise :

- une implication publique sans faille et durable dans le projet au moins jusqu'au niveau régional.

- une rigueur méthodologique au regard des problématiques foncières et urbanistiques notamment en terme de contraintes réglementaires.

- Un ajustement du format économique et du plan d'investissement de l'opérateur exploitant au regard des schémas d'exploitation envisageables.

En clair, le projet a les défauts de sa genèse : une copie de projets existants qui n'est pas directement applicable chez nous. En effet, les projets comparables sont implantés à proximité de grandes villes générant un potentiel de visiteurs beaucoup plus important.

Il n'est donc pas viable en l'état et nécessitera soit une reconfiguration, soit une implication financière plus importante que prévue de la part des collectivités locales (en investissement ou en caution publique), soit un seuil de rentabilité plus bas que celui annoncé initialement par l'entreprise.

Les élus ont donc clairement dit *Oui, Oui*, au projet avant d'avoir pu étudier l'étude économique puisqu'ils nous l'annoncent, « en toute transparence », pour décembre. La campagne de communication *Oui, Oui*, est la seule traduction actuelle visible des nombreuses recommandations de l'étude d'*Atout France* qui préconisait donc, entre autre, une implication publique sans faille. Le calendrier de l'opération de communication semble toutefois pour le moins prématuré...

La collectivité se place, de ce fait, en situation de faiblesse vis à vis de l'entreprise, qui, elle a tout intérêt à reporter une partie des risques financiers de l'opération sur les collectivités qui ont déjà approuvé un projet qui n'est pas bouclé. Le risque d'inflation de l'implication financière des collectivités, d'investissement à perte ou de friche touristique après quelques années, n'est donc pas négligeable en l'état des éléments connus à ce jour.

Quel modèle de développement pour le Morvan ?

Mais ce projet soulève surtout des questions de fond. Après les projets d'industrialisation du Morvan portés par Christian Paul avec des projets comme Erschia ou de réouverture de mines, le retour vers la carte du tourisme proposé par M. Joly semble au premier abord plutôt raisonnable. Mais la question suscitée immédiatement par le projet est : dans quel concept de développement touristique s'inscrit cette tour ?

Le modèle de développement touristique très prisé depuis les années 80, est la création d'un projet phare assez important et clinquant pour créer une notoriété suffisante et générer les flux de visiteurs assurant la rentabilité du projet. Ce modèle a pour objectif affiché d'engendrer les retombées économiques locales censées justifier les investissements publics. Il montre aujourd'hui de sérieux signaux d'essoufflement. Le modèle économique est souvent précaire, voir très impactant pour les collectivités avec un très faible retour, mais surtout il n'est plus en phase avec les attentes d'une partie grandissante du public qui fuient les expériences touristiques de masse et recherche l'authenticité et la richesse des rapports humains. Le Morvan, coincé entre la prestigieuse vallée de la Loire et la riche Bourgogne viticole et historique ne devrait-il pas jouer la carte de ce nouveau tourisme doux, plutôt que de chercher à mettre en place avec retard un modèle économique et touristique déjà dépassé ? En effet le Morvan, la « montagne » la plus proche de Paris qui ne possède pas d'équipement touristique démesuré a, de fait, conservé une certaine authenticité et dispose de nombreux atouts inexploités. Le public touristique qui fréquente aujourd'hui le Morvan relève de cette catégorie de public qui aime la nature, les paysages et privilégie l'authenticité et rapport humain aux propositions touristiques de masse. Il nous semble que c'est bien un développement fin qu'il faut générer et accompagner, en s'appuyant sur la population et les initiatives locales qui finalement sont nombreuses.

... En bref

Sycomor, Adret Morvan et le Carrouège

Le conseil des adhérents nous a demandé de préciser aux adhérents le fonctionnement et les responsabilités de Sycomor et Adret au Carrouège. Effectivement le projet du Carrouège s'est façonné entre la confrontation des idées et les réalisations concrètes, les implications, les motivations des participants... Certains points de vue ou façon de faire ont pu évoluer au cours du temps. Voici la situation actuelle.

Les différentes entités du lieu

Adret Morvan est l'association propriétaire du Carrouège. Elle y a transféré son siège social. Pour gérer la partie « commerciale » du Carrouège et pour porter la licence 4 du bar, nous avons créé une association dédiée à cette tâche, c'est Sycomor. Le Carrouège n'est pas une association mais simplement le nom du lieu. Le CA de Sycomor comporte statutairement 1/3 des membres désignés par le CA d'Adret Morvan.

Les responsabilités

Adret Morvan assume le contenu de ce qui se passe au Carrouège, notamment la programmation. L'action d'Adret Morvan passe régulièrement par l'outil intéressant qu'est le Carrouège pour engager des actions et réfléchir sur les problématiques environnementales et mène aussi d'autres projets dans d'autres cadres. Sycomor est responsable de la cuisine, du bar de la boutique et du Marché.

Comment cela fonctionne

Le Carrouège a été créé de fait par les 50 personnes qui se sont investies dans sa création et ont porté les tâches et les animations. Depuis le nombre est resté constant, mais certains ne sont plus actifs et d'autres sont venus. L'idée restant de continuer à co-animer le lieu même si nous avons été obligés de créer un cadre juridique adaptée (Sycomor) : tous les adhérents d'Adret ont vocation à participer, à proposer, à animer le lieu, au quotidien et lors des réunions de bilan et de propositions trimestrielles.

Qui a vocation à adhérer à Sycomor ?

Tous ceux qui animent, participent, organisent les activités du Carrouège, régulièrement ou occasionnellement, ont vocation à adhérer à Sycomor.

L'organisation pratique en cours de mise en place

Chaque groupe d'animation doit décliner la charte du Carrouège en précisant un cadre spécifique à son activité. Les projets de l'année doivent être formalisés et proposés en AG de Sycomor. Le CA et ou l'AG d'Adret validant un cadre et des objectifs plus généraux.

Développement du site internet adretmorvan.org

Conçu pour être participatif et réactif notre site internet est sous-utilisé. Il ne reprend que les éléments de programmation du Carrouège et les dossiers présentés (Erschia, Forêt...) n'ont pas été actualisés. Lui donner une nouvelle impulsion, visant à informer sur des problématiques environnementales et alerter sur des projets dangereux tout en continuant à présenter nos actions, nécessite des contributeurs réguliers. Si vous souhaitez participer ou donner des idées faites vous connaître. Nous verrons ensuite comment organiser les bonnes volontés et mettre en place l'animation du site.

contact@adretmorvan.org

Conclusion

M. Joly a affirmé, en réunion de travail avec les associations, qu'il est d'accord avec nos analyses sur l'intérêt d'un développement touristique doux, fonctionnant en réseaux, en coparticipation avec la population et les initiatives locales, dans la transparence et l'échange.

Il a affirmé aussi dans la phrase suivante que ce modèle était parfaitement compatible avec le projet de tour. Le projet, très incomplet, ne permet certes pas une analyse fine, nous sommes cependant bien moins optimistes que M. Joly sur la compatibilité du projet de tour avec un développement doux et citoyen du territoire.

Le concept même ne va-t-il pas avoir un effet dissuasif auprès de certains ? Les sommes qui seraient dégagées pour financer les infrastructures ne vont-elles pas assécher les possibilités de financement d'autres actions à échelle plus humaine ? La forme, le fond et le calendrier de la campagne de communication *Oui, Oui*, nous paraissent assez inopportune et augure mal d'une volonté d'échange et de co-construction d'un vrai projet de territoire.

Enfin la création de route, de parking, des réseaux, de l'assainissement pour accueillir aux alentours de 200 000 personnes par an sur un même site, auront certainement un impact environnemental plus faible qu'une industrie polluante comme Erschia, mais il sera loin d'être nul et posera probablement plus de problèmes que le projet ne le laisse entendre.

Le parcours est censé être « éducatif et ludique » sur l'environnement et la forêt. La méthode d'élaboration des contenus sera cruciale, le Parc semble vouloir intégrer les associations à la démarche, la question de leur marge de manœuvre reste à définir. Mais la vraie question qui se pose est : que verront les touristes du haut de la tour ? Un paysage ravagé par les coupes à blanc et des rangées de douglas bien alignés dans le sens de la pente ? Pas sûr que « la boucle positive de bouche à oreille et de re-visite » comme indiqué par *Atout France* fonctionne à plein régime...

LE CHAT SAUVAGE VOUS PARLE... SAUVONS UNE FORÊT !

Nous relayons auprès de vous un appel lancé par le *Groupe forestier du chat sauvage*. Nous vous invitons à rejoindre ce groupement forestier, créé par des adhérents de Adret Morvan et d'autres, et qui vise à sauver des parcelles du Morvan de la coupe à blanc et de l'enrésinement :

Afin d'aider nos forêts de feuillus à résister à la pression de plus en plus forte des plantations de résineux, nous avons créé il y a un peu plus d'un an un groupement forestier (le groupement forestier du chat sauvage) qui achète des parcelles pour les soustraire à l'enrésinement. Nous sommes aujourd'hui 70 sociétaires, et nous avons pu acheter cet été une vingtaine d'hectares dont la moitié était condamnée à très court terme (hiver 2016-17) à être coupée à blanc et replantée en résineux.

Nous cherchons de nouveaux sociétaires pour sauver une dizaine d'hectares que nous pourrions acheter mais pour lesquels nous ne disposons pas actuellement des fonds nécessaires.

Il nous faut notamment dans les 3 prochains mois trouver 8 000 euros pour acquérir 4 hectares d'un très grand intérêt écologique (fond de vallon en lisière). En nous y mettant tous, nous devrions y arriver!...

N'hésitez pas à diffuser cette information auprès des personnes que vous connaissez qui pourraient être intéressées.

Plus d'infos sur le site : <http://www.forets-chatsauvage.org/>

Contact mail : gerance@forets-chatsauvage.org